

PLAN PLURIANNUEL 2019 – 2022

AVANT-PROPOS

Le Cercle de Coopération travaille actuellement sur la mise en œuvre de son plan stratégique 2015 – 2019, qui a été adopté par l'Assemblée Générale en 2014. En 2018, la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire a proposé au Cercle de soumettre un plan et un budget pluriannuel à partir de 2019 et ce pour une période de quatre ans. Ceci nous permet de mieux planifier, exécuter et faire le suivi de notre mission et de souligner le développement de nos activités.

Nous avons considéré important d'adapter ce nouveau plan pluriannuel suite aux retours d'informations et de discussions avec nos membres lors de ces dernières années comme au moment des rencontres « Roadshow » avec plusieurs conseils d'administration ou lors des ateliers pendant les Assises de la Coopération ou encore dans le cadre de nos Assemblées Générales.

Sur la base de la « Theory of Change », nous avons nourri ces réflexions lors d'un sondage de nos membres et dans deux ateliers de discussion.

Ce document est donc le résultat de toutes ces réflexions et propose l'orientation stratégique adaptée du Cercle de Coopération pour la période 2019-2022.

En espérant que cette feuille de route nous inspire vers le changement social, je vous souhaite une bonne lecture.

Armand Drews, Président

LE CONTEXTE

La coopération au développement luxembourgeoise s'intègre dans un cadre international d'efforts conjoints de programmation, de coordination et de suivi.

En septembre 2015, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 objectifs de développement durable est approuvé à New York. Les objectifs de développement durable ont été formulés en prenant en compte les leçons apprises par la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) entre 2000 et 2015. Ils couvrent l'intégralité des enjeux de développement dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc.

En parallèle de ces agendas, plus d'une centaine de pays ont définis un cadre commun pour améliorer l'efficacité de l'aide. Des Forums de haut niveau sur l'efficacité de l'aide se sont tenus à Rome, Paris, Accra et Busan en 2003, 2005, 2008 et 2011 et ont défini des lignes de conduite pour les agences de coopération, ONGD et leurs partenaires. Pour sa part, la société civile a réfléchi à sa

propre définition de l'efficacité et a adopté les Principes d'Istanbul qui ont été reconnus internationalement lors d'un Forum de Haut Niveau à Busan (2011)

L'Union Européenne est le premier bailleur de fonds de l'aide publique au développement et le traité de Lisbonne a posé la base de la coopération au développement de l'UE. En 2017, un nouveau consensus européen pour le développement a été approuvé et constitue un cadre commun d'action pour la coopération européenne au développement.

1. LES ACTEURS DE DEVELOPPEMENT SONT DES ACTEURS DE CHANGEMENT SOCIAL

Le Cercle des ONGD, ensemble avec ses associations-membres, s'engage pour une société basée, tant au Nord qu'au Sud, sur les valeurs de solidarité, de justice et de durabilité.

Pour y contribuer, le Cercle et ses associations-membres doivent agir aussi comme des acteurs - voire promoteurs - d'un changement social qui vise aussi bien le combat contre les injustices sociales que la mise en question de la pensée économique et politique à la base de ces injustices. S'y ajoutent aujourd'hui les défis « nouveaux » du changement climatique, de la dimension culturelle du développement et du « gender mainstreaming ».

Ce changement social doit s'opérer tant au niveau individuel, au niveau des interactions sociales qu'au niveau politique, au Nord et au Sud. Les ONGD ont un potentiel important et donc une responsabilité particulière dans l'avènement de ce changement. Il devra aussi être structurel, dans le sens où il doit s'attaquer aux raisons qui ont contribué à la situation existante.

En tant qu'émanations directes de la population, l'ancrage des ONGD dans la société leur permet d'agir au plus près des citoyennes et citoyens. En tant qu'acteurs de la société civile dans laquelle elles ont pris un rôle de plus en plus déterminant, les ONGD doivent encore renforcer leur voix au niveau du plaidoyer politique directement destiné envers les décideurs tant au niveau national qu'europpéen. Le Cercle appuiera et accompagnera ses associations-membres dans ces démarches.

Le Cercle et ses associations-membres ont aussi une part importante à contribuer à ces changements, parce qu'il sont une sorte de porte-parole des bénéficiaires directs et indirects des partenaires des ONGD dans les pays du Sud. Dans cette optique, la cohérence des politiques menées par le Luxembourg et l'Union européenne devra être auscultée de plus près encore et le Cercle, ainsi que ces associations-membres, devront se doter des moyens nécessaires pour pouvoir dénoncer des développements néfastes et pour pouvoir proposer – le cas échéant – des alternatives.

Les changements à apporter à nos sociétés dites « développées » dépassant le seul cadre de la solidarité directe avec les bénéficiaires des différentes ONGD, le Cercle et ses membres devront renforcer leur collaboration avec d'autres acteurs de la société civile, afin de créer les bases communes pour aspirer une société équitable permettant l'épanouissement de toutes et de tous.

2. LES ACTEURS DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT AU LUXEMBOURG

Le secteur de la coopération au développement luxembourgeoise est composé des nombreux acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux.

Les acteurs gouvernementaux et de la coopération bilatérale

L'acteur gouvernemental central est le Ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) qui met en œuvre la politique étrangère et européenne du Luxembourg. Le MAEE coordonne l'action extérieure du gouvernement luxembourgeois et est composé de plusieurs directions dont celle de la coopération au développement et de l'action humanitaire.

La Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire est en charge de définir la Politique dans ces deux matières, de gérer les relations avec les ONGD, de gérer les mandats et les programmes bilatéraux de coopération. Elle se charge des relations avec les organisations multilatérales de développement et d'action humanitaire et coordonne le Comité interministériel pour la coopération au développement.

Le Fonds de la Coopération au développement (FCD) est l'instrument financier qui permet au MAEE de mener à bien des programmes et des projets de coopération qui s'étendent sur plusieurs années.

En 2017, l'aide publique au développement (APD) luxembourgeoise s'est chiffrée à plus de 300 millions euros, ce qui représente 1 % du revenu national brut (RNB). Le Luxembourg figure donc toujours – aux côtés du Danemark, de la Norvège, de la Suède et du Royaume-Uni – parmi le nombre restreint de pays membres du CAD qui ont maintenu leur APD à un niveau égal ou supérieur à 0,7 % du RNB.

Les ONGD reçoivent également depuis 2017 des financements pour des projets au Sud dans le cadre du Fonds Climat Energie du Ministère du Développement Durable et Infrastructures (MDDI). Le MDDI finance également ponctuellement des activités d'éducation à la citoyenneté mondiale.

Un Comité interministériel pour la coopération au développement donne son avis sur les grandes orientations de la politique de coopération au développement ainsi que sur les matières indiquées par la loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement.

Un règlement grand-ducal du 7 août 2012 en fixe la composition et le fonctionnement. Il prévoit que chaque département gouvernemental désigne un délégué afin de siéger au comité. La plupart des ministères sont donc représentés dans ce comité. Son rôle est consultatif et il analyse les grandes orientations de la politique de coopération au développement. Il est chargé en outre de veiller à la cohérence des politiques pour le développement, mais ses avis ne sont pas contraignants. Le Cercle de Coopération est membre actif au sein de ce comité interministériel.

L'acteur central de la coopération bilatérale directe est l'agence d'exécution Lux-Development (LuxDev) qui est une société anonyme dont l'actionnariat est composé par l'Etat (98%) et par la Société Nationale de Crédit et d'Investissement (2%). Cette agence a été créée en 1978 et constitue l'agence d'exécution pour la majorité des projets bilatéraux mis en œuvre par la coopération luxembourgeoise.

Le conseil d'administration de LuxDev est formé de représentants du gouvernement, de la Chambre de commerce, de syndicats, du Cercle de coopération des ONGD, de deux personnalités indépendantes et de la direction de l'agence. LuxDev met en œuvre les programmes de coopération bilatérale qui sont déterminés avec les gouvernements des pays partenaires dans le cadre des programmes indicatifs de coopération (PIC).

La coopération multilatérale

Dans le domaine de la coopération multilatérale, Le MAEE collabore régulièrement avec les agences internationales (PNUD, Unicef, UNCDF, ONU Femme, ONUSIDA, OMS), les institutions de l'Union Européenne, la banque mondiale et des banques régionales de développement. La contribution financière vers ces organismes représente environ 27% du budget global de l'aide publique pour le développement luxembourgeoise.

Les acteurs du secteur privé

Le MAEE a au fil du temps nourri des contacts avec des sociétés privées pour les inclure dans sa stratégie de coopération. Il convient à cet égard de mentionner le projet « emergency.lu » qui est un partenariat public-privé constitué entre le gouvernement luxembourgeois et trois sociétés luxembourgeoises (SES Techcom Services, Hitec Luxembourg et Luxembourg Air Ambulance S.A.). Depuis 2012 cette plateforme de téléphonie mobile par satellite entre en jeu lors d'interventions dans le cadre de catastrophes humanitaires.

Comme on le voit, une grande diversité d'intervenants sont actifs au Luxembourg et sur le terrain. Le grand défi est de mobiliser tous ces acteurs et de bâtir sur les forces, compétences et expertises de chacun d'entre eux un programme cohérent pour une aide et des mécanismes de solidarité internationale efficaces. La nouvelle stratégie de coopération élaborée par le MAEE et ODI en 2018 ouvre des pistes à cet égard en portant un accent tout particulier sur l'importance des partenariats multi-acteurs.

Les acteurs de la société civile

La société civile est un acteur important de la coopération au développement au Luxembourg. Près de 20% du Fonds de Coopération au Développement sont alloués aux activités des ONGD, 16% pour les ONGD luxembourgeoises et 4% pour les ONGD internationales. La plupart des ONGD sont membres du Cercle de Coopération.

3. LE CERCLE ET SES MEMBRES

La création des premières ONGD luxembourgeoises remonte à la fin des années 50. Durant les années 60 de nombreuses ONGD luxembourgeoises ont vu le jour. Ces ONGD pionnières constituent encore aujourd'hui un élément central du paysage des ONGD luxembourgeoises.

Un petit historique

Les ONGD sont à la base souvent des IPSI (initiatives personnelles de solidarité internationale), créées suite à une expérience personnelle forte par exemple (un voyage dans un pays en développement, une adoption, ...) et motivées par le sentiment de ne pas pouvoir « rester sans rien faire » ou par la volonté de faire du bien, de redonner.

Au fil des ans, d'autres ONGD ont été créées à partir d'initiatives privées, d'écoles, de mouvement de jeunesse, de syndicats ou des diasporas.

En date du 9 octobre 1979, 6 organisations se sont réunies pour créer le « Cercle de Coopération des ONGD de Luxembourg » en vue d'organiser leur coopération à l'égard de co-financement de la Commission Européenne et la représentation des ONGD luxembourgeoises dans le Comité de Liaison de la Communauté Européenne.

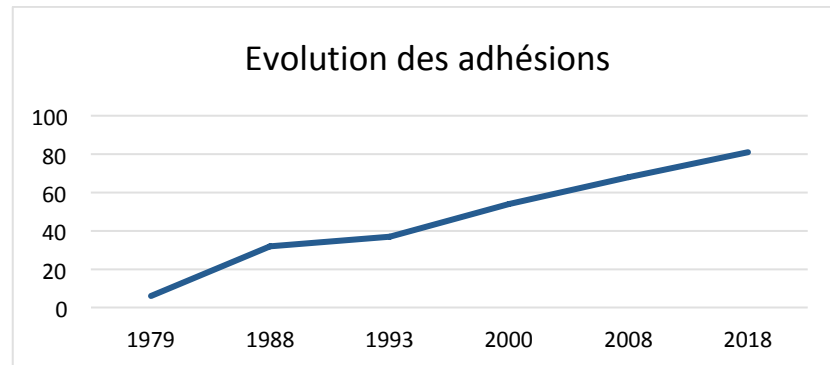
Les trois valeurs essentielles qui guident l'action du Cercle et de ses membres dans leur engagement avec le collectif sont le partage, la solidarité et la transparence.

Analyse

Pour le secteur en général on peut dire que plus d'une centaine d'organisations ont des activités liées à la solidarité internationale et à la mise en œuvre de projet de développement au Luxembourg.

Il est pourtant difficile d'avoir une vue d'ensemble car de nouvelles organisations se créent régulièrement et d'autres, anciennes ou nouvelles disparaissent.

On peut néanmoins distinguer trois catégories d'organisations. Celles qui ont le statut d'ONGD et jouissent de l'agrément du MAEE et ont ainsi accès aux financements gouvernementaux, actuellement au nombre de 96. Puis celles qui ont le statut d'a.s.b.l. et enfin les nombreuses initiatives souvent de solidarité internationale qui développent des activités avec des partenaires du Sud sans avoir de statut légal officiel.



Les petites structures, avec un ou deux salariés ou fonctionnant exclusivement avec des bénévoles, sont souvent regroupées autour du/des fondateurs de l'association (1ère génération) qui sont engagés depuis plus de 20 ans. Parfois ils ont des difficultés pour engager une 2ème génération de bénévoles plus jeunes pour prendre le relai.

Il s'avère que ces bénévoles sont souvent des personnes qui ne travaillent pas/plus (femmes/hommes au foyer, chômeurs, retraités), parfois des indépendants (avocats, médecins, ...) et souvent des personnes du milieu éducatif. On y retrouve des personnes avec des profils très variés ayant des compétences dans différents secteurs (finance, collecte de fonds, RH, formations, consultants, ...). Certains se sont formés au fil des années dans la coopération au développement, mais souvent il y a peu de disponibilité pour s'engager dans des débats plus larges en lien avec le secteur de la coopération ou les défis du développement. Le manque de moyen empêche parfois de suivre et d'assimiler les évolutions de plus en plus rapides du monde de la coopération, du travail de gestion de projets et des exigences des bailleurs.

Les structures dites moyennes ou grandes (plus que trois salariés et des enveloppes budgétaires plus importantes) se sont professionnalisées au fil des années. Si au début, les salariés étaient souvent sans antécédent ou formation dans la coopération au développement, il se trouve qu'aujourd'hui le personnel dans les ONGD a souvent une formation approfondie et/ou de l'expérience du terrain. C'est ainsi que le secteur des ONGD au Luxembourg connaît une grande hétérogénéité avec de plus en plus de professionnalisation.

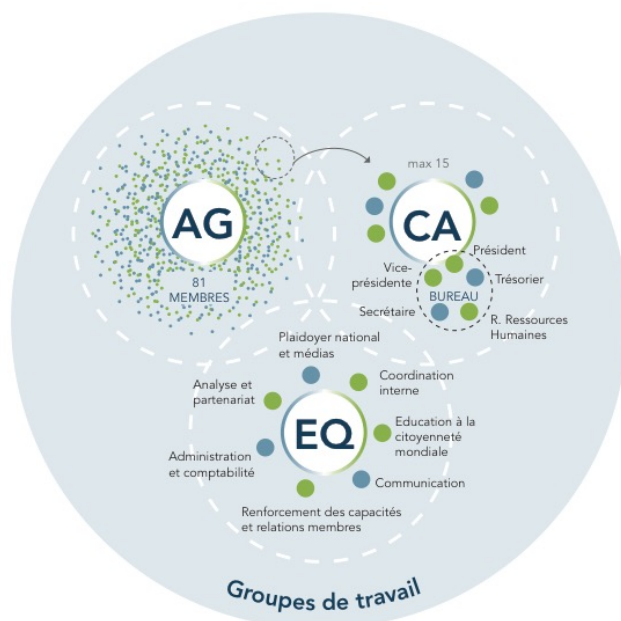
4. L'ORGANISATION CERCLE

Le Cercle a le statut juridique d'une a.s.b.l. de droit luxembourgeois avec ses associations membres, l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration et l'équipe.

Le Cercle est financé en grande partie par la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire (74%), ainsi que par les cotisations de ses membres (9%) et autres bailleurs de fonds. En 2018, le Cercle a reçu du financement complémentaire de la Fondation NIF (2%), de la Ville de Luxembourg (6%) et du MDDI (1%). S'y ajoute les recettes de l'appui conseil, des formations et des locations des salles (8%).

L'Assemblée Générale

L'Assemblée générale annuelle du Cercle réunit toutes les organisations membres (en 2018 au nombre de 81) afin de décider et approuver les grandes lignes de la politique du Cercle.



Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration (CA) se réunit tous les deux mois et est constitué de personnes proposées par les organisations membres (maximum 15 administrateurs ou administratrices) élus pour 2 ans et rééligibles lors de l'Assemblée Générale. Le CA délibère et décide de toutes questions concernant le Cercle.

Composition actuelle du CA :

Président	Armand Drews (ONG OGBL)*
Vice-Présidente	Charlotte Heldenstein (Caritas)*
Trésorier	Camille Schneider (OTM-Haïti)*
Représentante RH	Agnès Sabattini (SOS Sahel)*
Secrétaire	Jacques Dahm (Eng Bréck mat Latäinamerika)*
Administratrice	Nina Garcia (CPJPO)
Administrateur	Richard Graf (ASTM)
Administrateur	Serge Kollwelter (ASTI)
Administratrice	Colette Mart (ACSAL)
Administrateur	Raymond Weber (SOS Faim)

* Membre du Bureau

Le Bureau est actuellement composé d'un président, d'une vice-présidente, d'un trésorier, d'une représentante Ressources Humaines (RH) et d'un secrétaire.

L'équipe de permanents

La structure du Cercle est en phase de transition d'une structure hiérarchique vers une structure fonctionnelle avec une coordination interne et des rôles et responsabilités définis. Ce changement structurel a été motivé par un besoin de mieux répondre à une vision de changement social. Une estimation du fonctionnement sera faite mi-2019.

Composition actuelle de l'équipe (en ordre alphabétique) :

Responsable Analyse et Partenariats	François-Xavier Dupret
Responsable Plaidoyer national et Médias	Véronique Faber
Responsable Education à la Citoyenneté mondiale	Rebecca Kirch
Responsable Renforcement des Capacités et Relations membres	Marianne Kraus
Responsable Graphisme et Communication digitale	Camille Lassignardie
Responsable Coordination interne	Fabien Ledecq
Responsable Administration et Finance	En cours de recrutement

Les groupes de travail

Les groupes de travail sont composés de représentants d'ONGD membres et selon leurs thématiques et besoins, proposent un espace d'échange et d'élaboration de projet ou de positions communes.

Actuellement, les groupes de travail suivants sont actifs: Pour le plaidoyer : Forum Politique, Migration et Développement ; pour l'éducation au développement/éducation à la citoyenneté mondiale : GEDEV, « Atelier our World », « Connecting Lives » et « Peer2Peer exchange ».

Le Cercle est membre de plusieurs organisations et plateformes nationales et internationales en vue d'un effet de levier des ressources existantes et d'impact.

International	CONCORD
	Eurodad
National	Votum Klima
	Meng Landwirtschaft
	Plateforme pour un Devoir de Vigilance
	Plateforme informelle pour les défenseurs des droits humains

PLAN PLURIANNUEL

LA VISION DU CERCLE DE COOPERATION EST CELLE D'UN MONDE EQUITABLE ET SOLIDAIRE

Les ONG de développement basées au Luxembourg et le Cercle s'engagent à lutter contre la pauvreté dans le monde à travers la solidarité internationale et le changement social.

La pauvreté inclut autant les questions de droits fondamentaux de base (alimentation, santé, eau, éducation, protection sociale, ...) que les questions de droits humains, d'enjeux d'équité ou de vulnérabilité par rapport aux risques environnementaux et climatiques.

La solidarité internationale agit contre les inégalités et injustices infligées aux individus ou populations afin de les résoudre de manière solidaire. Le changement social vise la transformation durable et plus égalitaire des sociétés (ses attitudes, ses structures, ...) où nous avons tous (Nord et Sud) un rôle à jouer et une responsabilité à porter dans notre propre pays.

LE CERCLE A POUR MISSION DE RENFORCER, FEDERER ET DE REPRESENTER LES ONGD AU LUXEMBOURG

Le Luxembourg est fort d'une société civile importante et une centaine d'ONG sont spécialisées dans le développement ou dans l'action humanitaire, dont 81 sont membres du Cercle.

Tout en valorisant la complémentarité des différentes ONGD et la diversité du secteur, cette vision peut être atteinte au travers d'une collaboration riche au sein du Cercle en y assurant une place essentielle à ses membres.

Le Cercle a donc vocation à créer des espaces d'échange et d'apprentissage, à permettre une cohésion plus forte et plus visible du secteur, et à mettre en lumière les enjeux et défis de la solidarité internationale. Son rôle est aussi de défendre les intérêts des ONGD, et d'interpeller nos modes de vie et nos politiques pour créer un monde équitable et solidaire.

TROIS RÉSULTATS À LONG-TERME (OUTCOMES)

La valeur ajoutée du Cercle vise à renforcer ses membres, promouvoir plus de cohésion dans le secteur et représenter nos intérêts vers l'extérieur.

Ceci se traduit dans trois résultats à long-terme (outcomes), qui forment le cadre de ce plan pluriannuel et qui sont essentiels afin d'accomplir notre mission. Ce plan dessine les grandes lignes et sera complété au fil du temps par des plans annuels plus détaillés. Les résultats à moyen-terme (outputs) permettent de mesurer notre progrès pendant la période de ce plan pluriannuel, et seront ajustés en cours en route.

1. LES ONGD SONT DES ACTEURS IMPORTANTS DU CHANGEMENT SOCIAL

Nos sociétés sont en crises politiques, économiques et financières avec des fortes conséquences environnementales, sociales, en matière d'inégalité et manque de solidarité.

En proposant des espaces et des outils de compréhension et d'appropriation des enjeux qui nous attendent, le Cercle veut être au côté de ses membres et les accompagner dans un monde en évolution.

Les ONGD sont amenées à actualiser leurs pratiques et à adapter leurs modes de fonctionnement. Cette dimension d'apprentissage est primordiale pour le Cercle et pour ses membres. Le Cercle jouera un rôle de veille et d'échange de bonnes pratiques et de mise en valeur des initiatives exemplaires venants du Luxembourg, mais aussi d'ailleurs en s'inspirant des « voix du Sud » dans nos réflexions et actions.

Par ailleurs, dans un monde interconnecté où les politiques et comportements du Nord ont un impact majeur au Sud et où nous avons tous une responsabilité mondiale partagée, il s'agira aussi pour le Cercle d'encourager des projets d'actions de sensibilisation, d'éducation à la citoyenneté mondiale et d'interpellation politique.

L'Éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) a pour objet de donner aux apprenants de tous âges les moyens d'assumer un rôle actif pour affronter et résoudre les défis mondiaux et apporter une contribution active à la mise en place d'un monde plus juste.

Le rôle du Cercle sera celui de centre de référence et de compétence. Le Cercle veut **INSPIRER**, encourager les bonnes pratiques et les synergies entre les membres pour donner des outils aux ONGD et leur permettre de continuer à être des acteurs de changement social.

Les résultats à moyen-terme (outputs) sont :

- l'analyse et les connaissances sur les défis de la solidarité internationale et du changement social sont approfondies et diffusées auprès de nos membres (*recherche, communication*)
- les capacités des membres à répondre aux enjeux à travers différents moyens sont renforcées (*appui-conseil, formations, outils, chartes ...*)
- l'échange de bonnes pratiques et l'apprentissage mutuel entre les membres et autres parties prenantes sont encouragés (*groupes de travail, groupes d'échange, réunions ad-hocs, réseautage, rencontre ONGD sud*)
- la société dans son ensemble est sensibilisée à s'engager dans la dynamique du changement social (sensibilisation et éducation à la citoyenneté mondiale)

Quelques exemples d'activités :

- Identifier les besoins en renforcement de capacités des membres
- Reformuler et mettre en place une offre adaptée selon les besoins actuels des membres
- Adapter et gérer le site web du Cercle pour répondre aux besoins en renforcement des membres

2. LES ONGD FORMENT UNE COMMUNAUTE FORTE

Durant les années passées, le secteur a vu une augmentation importante en collaborations formelles ou informelles entre ONGD, surtout dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté mondiale, la sensibilisation et le plaidoyer politique. Ce développement a été motivé par le besoin de rentabiliser certaines fonctions et de déployer davantage de ressources et expertises disponibles. Cela a créé plus de synergies et de nouveaux besoins en facilitation et cadrage ont été identifiés, comme la mutualisation de certains services ou encore un espace commun pour des ONGD.

Le rôle du Cercle sera de répondre à ces besoins et ainsi contribuer à la cohésion de nos valeurs et actions tout en favorisant le développement d'une intelligence collective qui se base et se nourrit de la diversité et de la complémentarité de nos membres. Le Cercle a le rôle de fédérateur. Il veut **CONNECTER** et faciliter des espaces d'échanges entre les ONGD et les différents acteurs de la société civile.

Les résultats à moyen-terme (outputs) sont :

- Les liens entre les organisations membres sont renforcés
- L'expertise et le savoir-faire des membres sont recueillis et disponibles (*gestion de connaissances, cartographies*)
- La mutualisation et la coopération entre les ONGD est favorisée
- Les membres sont engagés dans les réflexions autour des valeurs et des défis du secteur (*ateliers, discussions*)
- *Le fonctionnement du Cercle est assuré (AG, procédures de fonctionnement, communication interne)*

Quelques exemples d'activités :

- Mettre en place et tenir à jour une cartographie publique de l'expertise de nos membres
- Revoir la loi des a.s.b.l. et sur le bénévolat
- Etudier la pertinence et la faisabilité d'une « Maison d'ONG » et la mettre en place le cas échéant

3. LE CERCLE PORTE LES MESSAGES DES ONGD SUR LES ENJEUX DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

Le Cercle mettra en valeur le travail de ses membres et du secteur en général au travers d'un travail de capitalisation, de documentation et de communication vers l'extérieur. Le public luxembourgeois doit être davantage informé sur les métiers et pratiques de la solidarité internationale. L'image du secteur doit être renforcée et rajeunie afin de motiver un engagement croissant de la population aux côtés des ONGD.

Au travers d'une réflexion approfondie et participative, le Cercle et ses membres identifieront des sujets de plaidoyer politique prioritaires qui seront portés par la plateforme ou les membres afin de contribuer à la réalisation d'un monde plus juste et durable.

Le Cercle améliorera en continu ses pratiques et ses capacités de plaidoyer politique en travaillant en coordination avec d'autres plateformes nationales et internationales et il représentera les intérêts de ses membres et du secteur des ONGD auprès des autorités nationales et internationales.

Au niveau européen, le Cercle en tant que membre de Concord, contribuera à alimenter les réflexions pour améliorer la formulation des politiques européennes et leur cohérence avec les objectifs de développement durable.

Le rôle du Cercle sera celui de porte-parole de ses membres. Le Cercle contribuera à son échelle à **TRANSFORMER** et interpeller nos modes de vie et nos politiques pour créer un monde favorable pour tous et toutes.

Les résultats à moyen-terme (outputs) sont :

- les connaissances et les activités des membres sont visibles (communication, presse)
- les intérêts et positions des ONGD et du secteur sont défendues (presse, positions)
- les membres sont représentés auprès des autorités publiques (relations, groupe de travail)
- les membres sont représentés au niveau international (réseautage)

Quelques exemples d'activités :

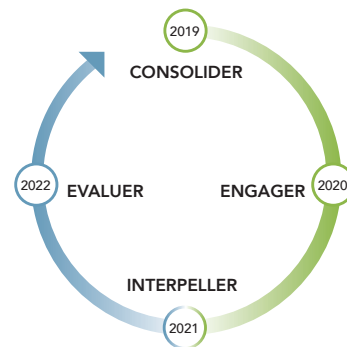
- Mettre en place et exécuter une stratégie de plaidoyer

- Cartographier les relations et flux d'information avec des réseaux et alliances nationales et internationales
- Développer et mettre en œuvre des formations régulières pour développer les pratiques d'interpellations.

PRIORITES ANNUELLES ET SUIVI

Ce plan pluriannuel 2019 – 2022 est conçu comme une feuille de route qui nous permet de planifier le développement et le suivi de notre mission en faisant évoluer nos activités dans le moyen et long-terme.

Pour guider cette évolution, nous mettrons chaque année une attention particulière à revoir et évaluer nos activités en gardant le focus sur les résultats à moyens et longs termes. Cet exercice nous permettra de prioriser et d'adapter les activités au fil du temps.



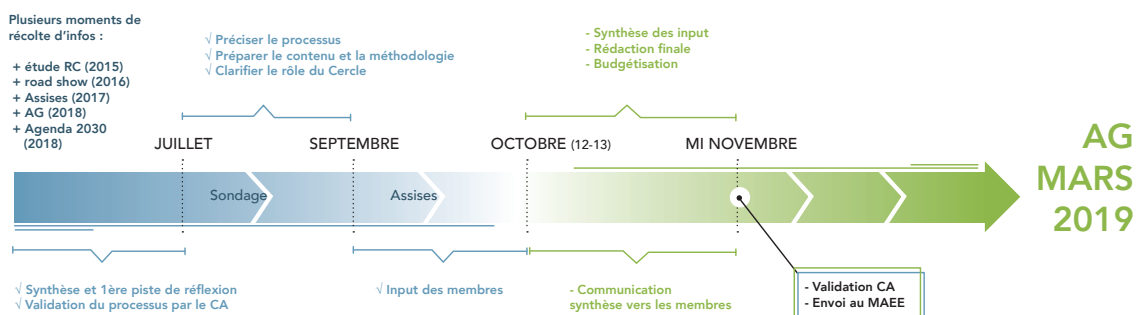
Un suivi structuré et régulier sera mis en place au travers de moments spécifiques (réunion d'équipe, réunion Bureau- équipe, réunions de CA), mais aussi sur base du plan de travail annuel revu et évalué à intervalles réguliers (4 fois par an).

Une baseline d'indicateurs objectivement vérifiables (IOV) sera établit en 2019 pour guider l'évaluation sur la mise en œuvre de ce plan pluriannuel en 2019.

Le MAEE a proposé une évaluation externe en 2019 sur la structure, flux de communication et la gouvernance (une sorte de « System audit »). Le plan pluriannuel sera mis à jour en vue de prendre en compte les résultats de cette évaluation.

Méthodologie utilisée pour la planification pluriannuelle

Ce document est le fruit d'une démarche collective de longue haleine auprès des membres du Cercle de Coopération. La première ébauche s'est construite sur base d'une série de documents de synthèse récoltés sur ces dernières années. Il a ensuite été enrichi par la participation des membres à un sondage ainsi qu'à différents ateliers animés en octobre 2018.



RESUMEE

VISION

LA VISION DU CERCLE DE COOPERATION EST CELLE D'UN MONDE EQUITABLE ET SOLIDAIRE

MISSION

LE CERCLE A POUR MISSION DE RENFORCER, FEDERER ET DE REPRESENTER LES ONGD AU LUXEMBOURG

RÉSULTATS LONG TERME

1

LES ONGD SONT DES ACTEURS IMPORTANTS DU CHANGEMENT SOCIAL

2

LES ONGD FORMENT UNE COMMUNAUTE FORTE

3

LE CERCLE PORTE LES MESSAGES DES ONGD SUR LES ENJEUX DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

RÉSULTATS MOYEN TERME

L'analyse et les connaissances sur les défis de la solidarité internationale et du changement social sont approfondies et diffusées auprès de nos membres

Les capacités des membres à répondre aux enjeux à travers différents moyens sont renforcées

L'échange de bonnes pratiques et l'apprentissage mutuel entre les membres et autres parties prenantes sont encouragés

La société dans son ensemble est sensibilisée sur la dynamique du changement

Les liens entre les organisations membres sont renforcés

L'expertise et le savoir-faire des membres sont recueillis et disponibles

La mutualisation et la collaboration entre ONGD est favorisée

Les membres sont engagés dans les réflexions autour les valeurs et défis du Cercle et du secteur

Le fonctionnement du Cercle est assuré

Les connaissances et les activités des membres sont visibles

Les intérêts et positions des ONGD et du secteur sont défendus

Les membres sont représentés auprès des autorités publiques

Les membres sont représentés au niveau international

EXEMPLES D'ACTIVITÉS

- Identifier les besoins en renforcement de capacités des membres
- Reformuler et mettre en place une offre adaptée selon les besoins actuels des membres
- Adapter et gérer le site web du Cercle pour répondre aux besoins en renforcement des membres
- Mettre en place des espaces d'échanges entre les parties prenantes du Nord et du Sud

- Mettre en place et tenir à jour une cartographie publique de l'expertise de nos membres
- Revoir la loi des a.s.b.l. en vue d'un nouveau projet de loi
- Etudier la pertinence et la faisabilité d'une « Maison d'ONG » et la mettre en place le cas échéant

- Mettre en place et exécuter une stratégie de plaidoyer
- Cartographier les relations et flux d'information avec des réseaux et alliances nationales et internationales
- Développer et mettre en œuvre des formations régulières pour développer les pratiques d'interpellations.